



Bourg de Marzens
Z.A. de Marzens
Thermesay
Ombre-Dessus

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du

APPROUVE LE :

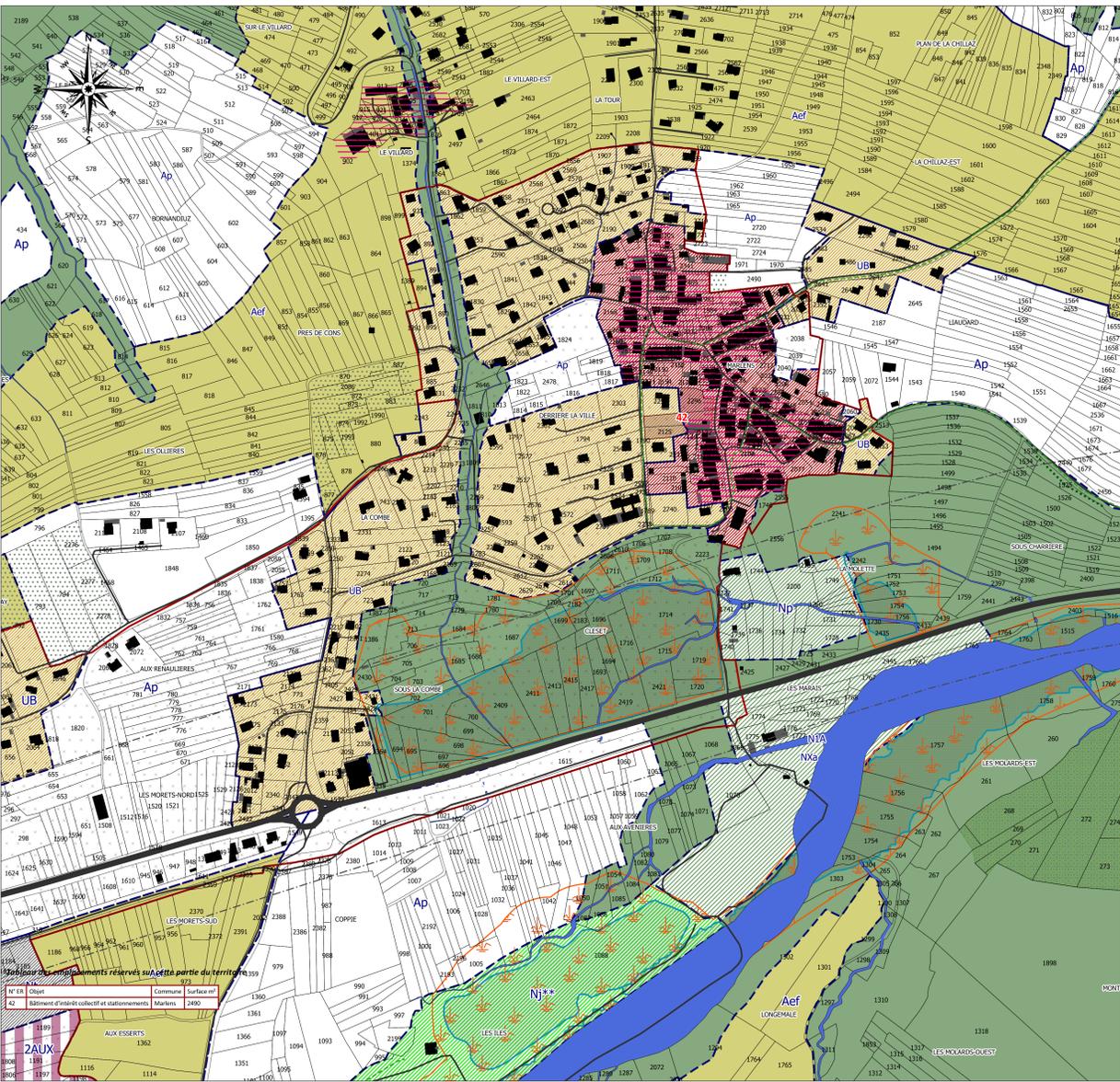
10 Novembre 2015

arbitrant le projet de PLU de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy
M Le Président
Michel COLTIER

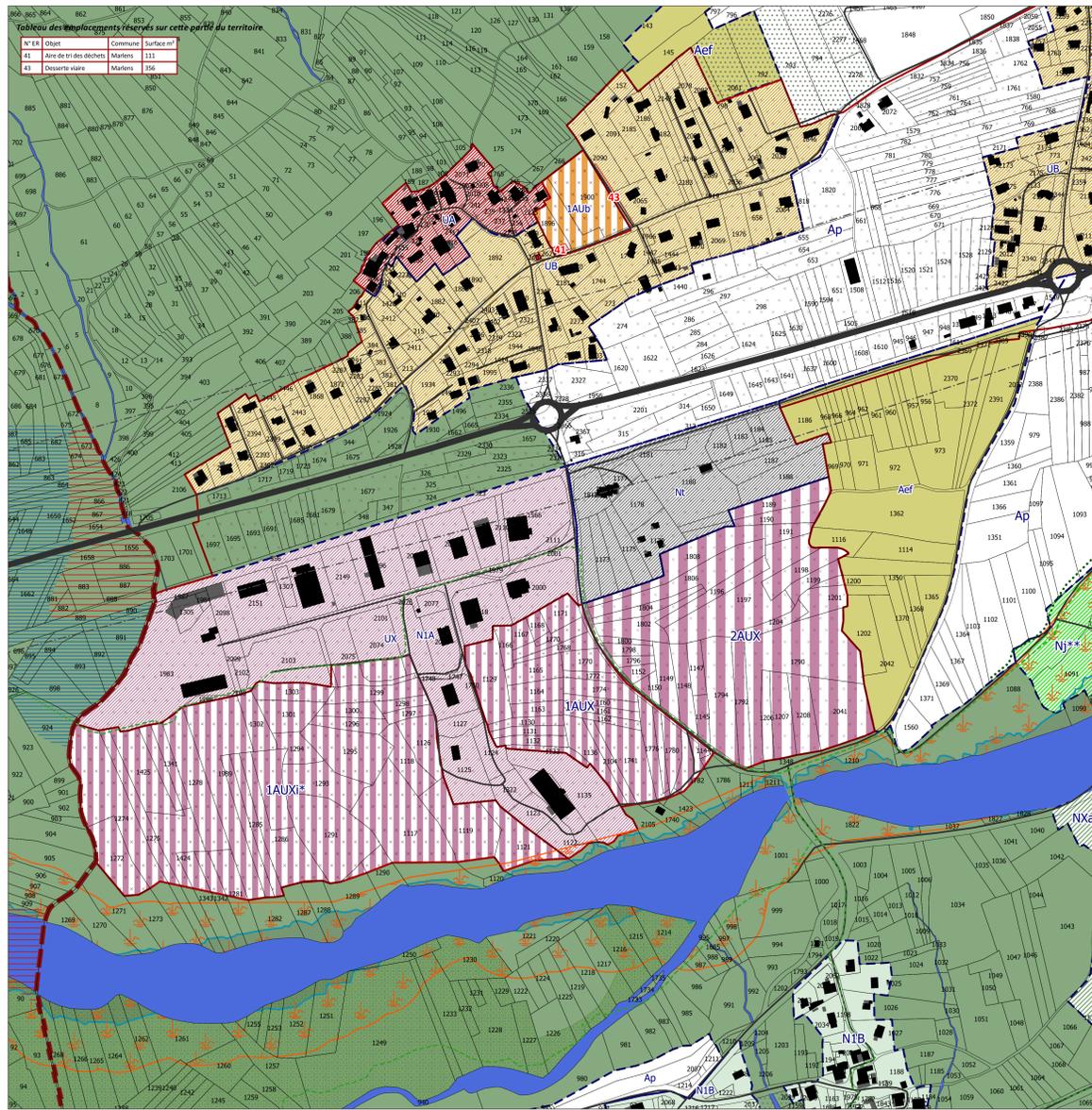
PIECE DU PLU
4.3.8



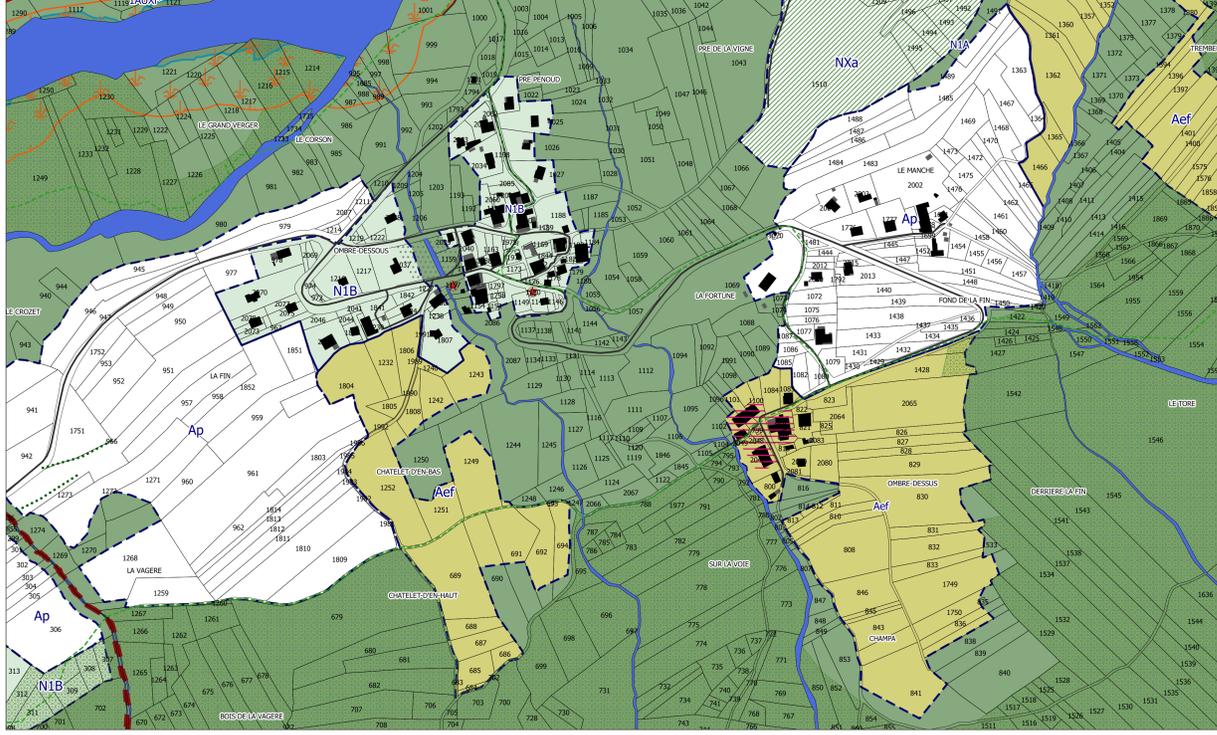
- ZONES URBAINES**
- UA: Noyau historique de Bourg
 - UAH: Noyau historique de Faverges
 - UAD: Zone urbaine d'ensemble de collectifs
 - UADH: Noyau historique de village
 - UADP: Grand patrimoine à vocation patrimoniale
 - UAM: Zone urbaine à vocation principale d'habitation, d'équipements collectifs spécialisés dans les services de santé
 - UB: Zone urbaine récente à dominante résidentielle dense
 - UBH: Zone urbaine récente à dominante résidentielle des hameaux
 - UC: Zone urbaine récente à dominante résidentielle peu dense
 - UCP: Périmètre de captage en zone urbaine
 - UE: Zone urbaine d'équipements d'échelle intercommunale
 - UX: Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- ZONES A URBANISER ET SECTEURS DE PROJETS**
- 3AUA: zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
 - 3AUA*: zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à moyen terme
 - 3AUB: zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
 - 3AUB*: zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à moyen terme
 - 3AUC: zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
 - 3AUC*: zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à long terme
 - 3AUA: zone d'urbanisation future à vocation d'équipement
 - 3AUA*: zone d'urbanisation future à vocation économique
 - 3AUB: zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques
 - 3AUB*: zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques impacté par le risque inondation
 - 3AUC: zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques
 - 3AUC*: zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques impacté par le risque inondation
 - 2AUX: zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques à long terme
 - Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation
 - Secteur comportant une orientation d'aménagement thermique
- ZONES AGRICOLES ET NATURELLES**
- Aj: Zone agricole à enjeux agricoles et/ou paysagers forts
 - Aef: Zone agricole à enjeux forts
 - Ap: Zone agricole d'alliage
 - ApC: Périmètre de captage en espace agricole
 - As: Zone agricole à destination de la pratique du ski
 - AsC: Zone agricole accueillant le camping à la ferme
 - NIA: Espace naturel sensible (Natura 2000, ZNIEFF, corridor écologique...)
 - NIB: Espace naturel d'intérêt écologique et paysager permettant les évolutions agricoles et extension bâtie limitée
 - N: Secteur naturel du lac d'Annecy
 - NH: Secteur naturel de rive
 - Nxa: Zone naturelle à destination de stockage des déchets
 - Nxa*: Zone naturelle liée à l'accueil d'une centrale photovoltaïque
 - Ng: Zone naturelle liée à l'accueil touristique des grottes de Seythenex
 - Nj: Secteur naturel pouvant accueillir les loisirs et accueil du public sans infrastructure lourde
 - Nj*: Secteur naturel d'april de Glas
 - Nj**: Secteur amont du plan d'eau de Marzens
 - Np: Secteur d'activité économique piscicole en zone naturelle
 - Npe: Périmètre de captage en zone naturelle
 - Nr: Zone naturelle liée à l'accueil d'un bâtiment de restauration hors agglomération
 - Ns: Domaine skiable
 - Ns: Camping et parc résidentiel de loisir
 - Nst: Zone naturelle touristique accueillant la pratique du ski alpin
 - Nst*: Zone naturelle touristique accueillant la pratique du ski de fond
 - Nv: Zone aménagee liée à l'accueil de vol libre
 - Nxa: Zone d'activités spécialisées - carrière
 - Nxa*: Zone d'activités spécialisées - carrière à l'arrêt
- RISQUES NATURELS**
- Zone soumise à un risque fort (PPR)
 - Zone soumise à un risque moyen (PPR)
- ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES, A LA TRAME VERTE ET BLEUE ET A LA PROTECTION DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER**
- Cours d'eau
 - Espaces de non-fonctionnement des zones humides
 - Zones humides
 - Espace Bois Classé
 - Jardins et balcons paysagers protégés au titre de L123-5-II-2
 - Bâtiments à préserver
 - Noyau ancien à préserver au titre de L123-5-II-2
 - Haies et alignements d'arbres protégés au titre de L123-5-5-P
 - Patrimoine commun
- DISPOSITIONS LIEES AUX VOIES ET INFRASTRUCTURES**
- Secteur affecté par le bruit au titre du R.123-13-13
 - Secteur à préserver
- DISPOSITIONS LIEES A LA LOI LITTORALE**
- Bandes des 100m
 - Espaces proches du rivage
- AUTRES ELEMENTS**
- PRESCRIPTION_LIN**
- Linéaire commercial à préserver
 - Mise à jour des constructions
- PRESCRIPTION_SURF**
- Emplacement réservé
 - Périmètre de mise en œuvre de l'agencement défini au L123-5-II-4
 - Périmètre de Zone d'Aménagement Concerté
 - Terrain inconstructible au titre de L123-5-II-6
 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global



BOURG DE MARLENS



Z.A. DE MARLENS / THERMESAY



OMBRE-DESSUS / OMBRE-DESSOUS

